



Site Natura 2000 Champagne de Méron et Plaine de Douvy (ZPS n°FR 5212006)



Résumé du Document d'Objectifs

► Définition

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels à préserver, abritant des espèces rares ou menacées, et leurs habitats naturels. Les espèces et milieux concernés sont précisés par deux directives européennes complémentaires, dites Directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ». Celles-ci prévoient la création de différents types de sites Natura 2000. Tous ont pour objectif de préserver la biodiversité exceptionnelle qu'ils abritent, mais « en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales ». Il ne s'agit pas d'exclure l'Homme de ces sites, mais bien d'y maintenir les activités favorables à la biodiversité, dans une perspective de développement durable.

► Nom du site

Champagne de Méron et Plaine de Douvy

► N° officiel du site

ZPS* n°FR 5212006

► Site désigné au titre de

Directive Oiseaux, le 25/04/2006

► Superficie du site Natura 2000

Périmètre officiel validé en 2006 : 1356 ha

► Date de validation du Document d'objectifs

Septembre 2010

► Localisation

Région des Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, Départements de Maine-et-Loire (49) et de la Vienne (86)

► Communes concernées

Epieds, Montreuil-Bellay, Pouançay, Saint Léger de Montbrillais

► Début de l'animation du site : 1^{er} mars 2012

Structure animatrice : Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

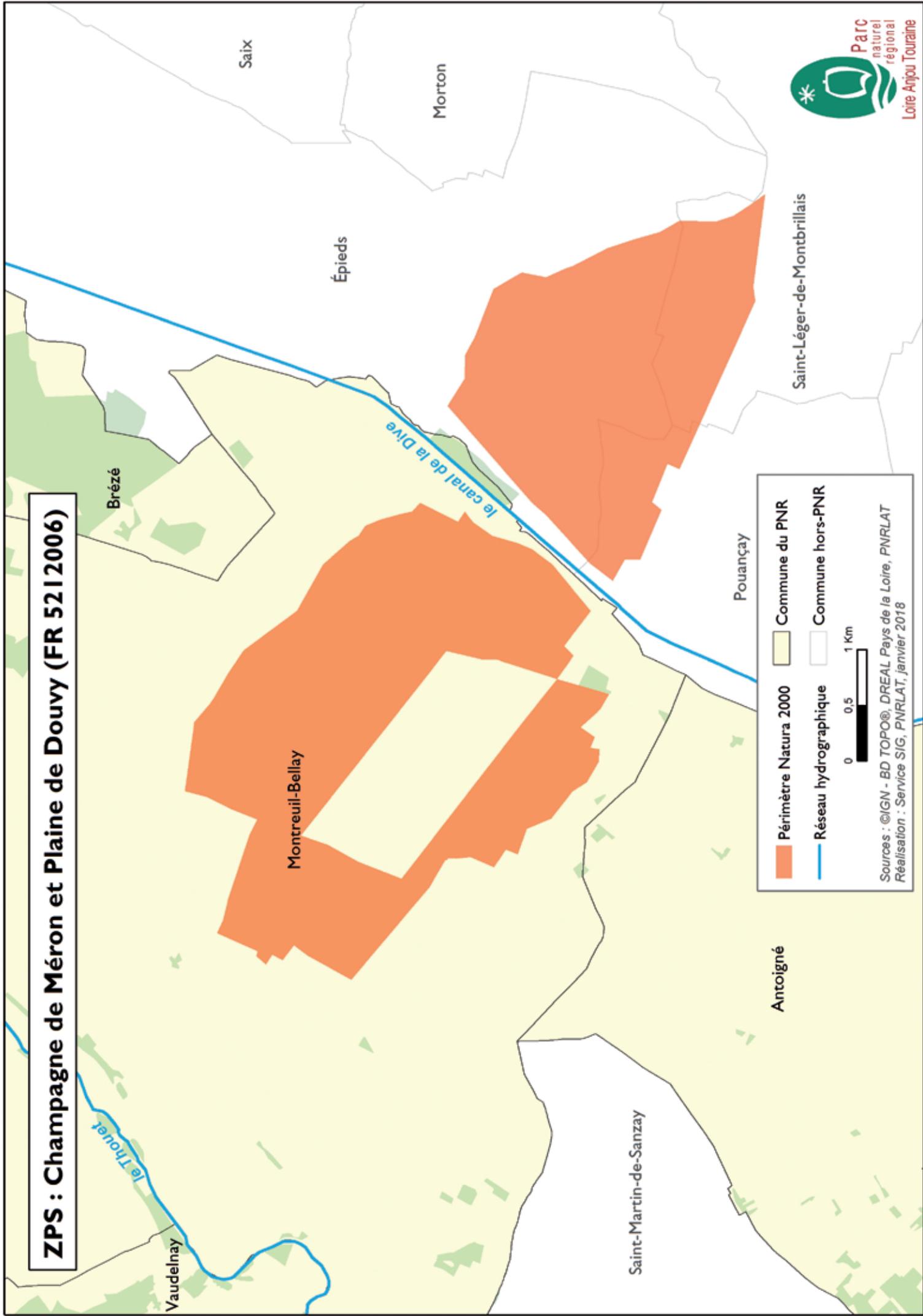
► Espèces d'intérêt communautaire

19 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » :

- Aigle pomarin
- Bondrée apivore
- **Busard cendré**
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Busard pâle
- Circaète Jean-le-blanc
- Faucon émerillon
- Faucon pèlerin
- Faucon kobez
- Hibou des marais
- Milan noir
- Mouette mélanocéphale
- **Œdicnème criard**
- **Outarde canepetière**
- Pie-grièche écorcheur
- Pipit rousseline
- Pluvier doré
- Pluvier guignard

En gras : Espèces prioritaires

ZPS : Champagne de Méron et Plaine de Douvy (FR 5212006)



Présentation du site Natura 2000

La Champagne de Méron est reconnue pour son paysage unique en France. C'est un vaste ensemble de prairies, pelouses, plaines céréalières et cultures sur sol calcaire qui créent des paysages ouverts où la végétation arborée est pratiquement absente. La particularité de cet ensemble repose sur une forte concentration de jachères, zones de refuges pour une biodiversité exceptionnelle.

Une configuration unique

Sur le site Natura 2000 dit de la « Champagne de Méron – Plaine de Douvy », deux sous-entités peuvent être distinguées :

- La Champagne de Méron, à proprement parler, dont la culture extensive est vouée à l'élevage en raison des fortes contraintes de travail du sol.
- La Plaine de Douvy dont la zone orientale, aux sols plus riches, est le support d'une agriculture intensive.

Ces zones où les activités humaines sont peu présentes ont permis le maintien d'un milieu de vie de qualité et la survie d'espèces d'oiseaux ayant aujourd'hui disparues des plaines ordinaires. Ces zones sont ainsi reconnues et protégées au titre de la directive européenne « Oiseaux ».



Paysage steppique sur la Champagne de Méron

Zone de refuge pour les oiseaux

Contrairement aux zones agricoles intensives périphériques, la plaine de Champagne est un milieu relativement préservé. Ceci crée des conditions environnementales bénéfiques à la reproduction, la migration et l'hivernage d'un grand nombre d'oiseaux aujourd'hui en danger d'extinction.

Trois espèces reproductrices et migratrices sur la ZPS* sont particulièrement menacées de disparition : le Busard cendré, l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard.



Jeunes Busards cendrés au nid dans un champ de céréales

Une richesse botanique

Le site de la « Champagne de Méron – Plaine de Douvy » est également connu pour sa flore des moissons appelée « flore *messicole**». Une grande diversité d'espèces telles que les coquelicots, bleuets, nielles des blés ou encore adonis peuvent y être observées. Ces espèces sont aujourd'hui en déclin à cause de l'agriculture intensive et de l'utilisation de pesticides. Riche en éléments linéaires favorables aux messicoles, tels que les lisières de cultures ou les

chemins enherbés, la Champagne de Méron est un véritable site refuge pour cette flore menacée. Mais sa richesse botanique réside également dans son caractère *steppique**, témoin des pelouses initiales ayant été modifiées en partie en plaines céréalières. Six plantes protégées ont été observées sur ce site dont le Xéranthème fétide et la Germandrée botryde.





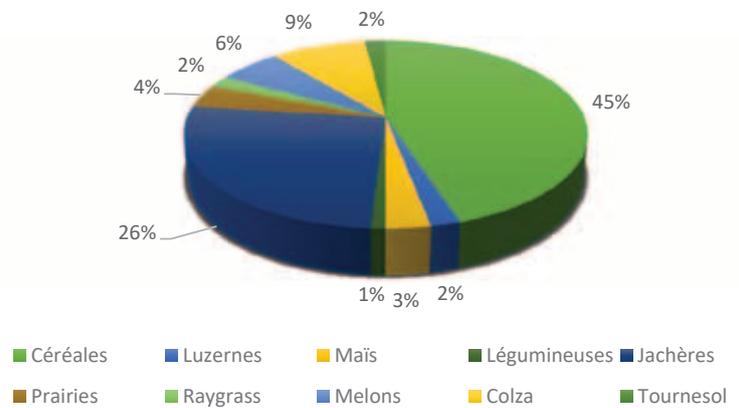
Un territoire majoritairement agricole

Environ 1176 hectares, soit environ 87 % de la surface totale du site, sont utilisés par l'agriculture. Les surfaces en céréales représentent presque la moitié de cette superficie. Ce sont majoritairement des cultures de blé et d'orge.

Il existe également des exploitations à vocation oléo-protéagineuses (tournesol, colza) et quelques exploitations spécialisées dans la production des melons ou de semences de luzernes.

Les activités d'élevage sont peu présentes sur le site. On dénombre seulement une dizaine d'exploitations (bovins, ovins, porcins).

Analyse de l'assolement 2007 sur la ZPS



Lieu de mise en place d'actions de préservation de la nature

Un programme *LIFE** a été engagé de 1997 à 2001 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Il comportait plusieurs mesures d'intervention sur les principaux sites de reproduction de l'Outarde canepetière en France.

Ce programme d'urgence avait pour objectif d'enrayer le déclin de cet oiseau par l'expérimentation de mesures visant à restaurer des milieux favorables et à promouvoir des modes de gestion permettant à l'espèce de nicher en toute quiétude.

Parmi les actions expérimentales engagées, on peut citer les fauches tardives de prairies, la conversion de terres arables en prairies grâce à la mise en place de contrats, aujourd'hui appelés mesures agroenvironnementales.

Des usages récréatifs et de loisirs

Outre les activités agricoles, le site Natura 2000 est le support d'usages divers :

- la chasse essentiellement au petit gibier ;
- l'association club U.L.M ;
- le tourisme de nature destiné à faire découvrir l'extraordinaire biodiversité du site ;
- les activités de sport de nature (vélo, randonnées, quad).

Impliquer les acteurs locaux

Les singularités de ce site Natura 2000 ont permis le développement de nombreuses activités. La préservation de sa biodiversité exceptionnelle passe donc nécessairement par la sensibilisation, la concertation et l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire au sein de groupes de travail ou de comités de pilotage.

Dès 1996 et la désignation du site, les agriculteurs se sont particulièrement impliqués en signant les premiers contrats agroenvironnementaux.

Ces contrats représentent environ 10% de la surface totale du site et consistent à préserver des ensembles de prairies au milieu des cultures de céréales. Ils contribuent ainsi à la création d'habitats favorables et accueillants pour l'ensemble de la faune.

Les espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 « Champagne de Méron – Plaine de Douvy » accueille 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Trois sont considérées comme étant des espèces prioritaires car elles sont particulièrement menacées de disparition sur le territoire européen.

Définition

Les espèces animales et végétales dites « d'intérêt communautaire » peuvent être localement courantes mais rares, en danger de disparition ou endémiques (n'existant que sur un territoire restreint) à l'échelle européenne.

19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ont été recensées sur le site (voir liste page 2). Elles y trouvent les conditions nécessaires à leur survie, leur reproduction, ainsi que des ressources alimentaires abondantes.

L'Outarde canepetière

L'**Outarde canepetière** affectionne particulièrement les milieux ouverts de type steppe semi-aride. Ces milieux sont très appréciés des femelles. Les mâles, quant à eux, recherchent des places de chant présentant des couverts *herbacés** toujours peu élevés.

Le gel des terres agricoles imposé durant plusieurs années confère au site un intérêt écologique particulier mémorisé par ces oiseaux qui y reviennent chaque année.

Les principales menaces de cette espèce sont :

- la modification et/ou disparition de leur habitat ;
- la destruction des nids lors des travaux agricoles ;
- l'électrocution par collision avec les lignes électriques .

La population du Maine-et-Loire a fortement diminué au cours des 30 dernières années. Aujourd'hui celle-ci est cantonnée sur la *ZPS**. Les suivis menés au cours de la dernière décennie par la Ligue de protection des oiseaux ont permis de dénombrer entre 20 et 30 mâles chanteurs chaque année.



Outarde canepetière - *Tetrax tetrax*

Le Busard cendré

Le **Busard cendré** est un rapace diurne. Il se nourrit essentiellement de Campagnols des champs. C'est un migrateur strict, présent en Anjou d'avril à septembre. Sa zone d'hivernage se situe en Afrique sub-saharienne. Les plaines céréalières de Nouvelle Aquitaine accueillent l'une des plus fortes densités de couples en France. En Pays de la Loire, le Busard cendré niche essentiellement sur les marais du littoral atlantique ainsi que dans les plaines céréalières du saumurois.

Sur le site Natura 2000, l'espèce niche chaque année en petit nombre (entre trois et cinq couples). Les oiseaux occupent les cultures de céréales (principalement le blé). La ZPS est la zone de chasse privilégiée de cette espèce et de ses cousins le Busard Saint Martin et le Busard des roseaux.



Busard cendré - Circus pygargus

L'Œdicnème criard

L'**Œdicnème criard**, parfois surnommé « courlis de terre » à cause de son cri nocturne, est un oiseau très mimétique fréquentant les milieux caillouteux secs et ouverts. L'espèce est principalement migratrice mais quelques individus hivernent localement, à même le sol. Cet oiseau niche volontiers dans les cultures tardives (maïs et tournesol) et les vignes.

Les régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire possèdent une responsabilité forte envers l'espèce, puisqu'elles accueillent près de la moitié de la population française.

Enjeux et objectifs pour le site Natura 2000



Le site Natura 2000 a pour ambition de concilier la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats avec les activités humaines. Dans ce cadre, un diagnostic de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire a été réalisé. Quatre enjeux locaux ont été identifiés et, en réponse à ces enjeux, dix

objectifs propres au site Natura 2000 ont été définis collectivement. Ils sont décrits au sein du « Document d'objectifs » (DOCOB)* tout comme les actions concrètes qui seront mises en œuvre pour y répondre.

Enjeu 1 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation

..... des oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats d'espèces

Raison d'être du site Natura 2000, cet enjeu majeur est étroitement lié aux activités humaines du site. Ainsi, pour encourager le maintien de pratiques favorables à la biodiversité, les objectifs suivants guident l'action à mener sur le territoire.

- Maintenir ou restaurer les espaces en herbe favorables à l'accueil de l'avifaune prioritaire
- Améliorer la disponibilité en nourriture pour les oiseaux d'intérêt communautaire dans l'espace agricole

..... Enjeu 2 : Mettre en place une gestion concertée du site

Associer l'ensemble des nombreux acteurs et usagers du territoire à sa gestion est indispensable pour garantir le succès et la pérennité de la préservation de la biodiversité remarquable.

- Garantir l'intégrité du site et de ses milieux naturels
- Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et moyens de préservation de la biodiversité
- Animer le territoire Natura 2000

..... Enjeu 3 : Affiner les connaissances scientifiques et techniques du site

Les actions menées doivent être en adéquation avec les enjeux locaux :

- Assurer le suivi et la protection des populations des espèces ayant justifié la désignation du site
- Compléter la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaires et leurs habitats d'espèces

..... Enjeu 4 : Evaluer les résultats et ajuster la gestion

Il s'agit pour la structure animatrice d'assurer le suivi des actions contractuelles ou non avec les partenaires, les financeurs et les agriculteurs.

Des actions partagées en faveur de la biodiversité



..... Une instance de concertation

Les enjeux et les actions à mettre en œuvre sont définis en concertation avec les représentants des usagers du territoire. Un Comité de pilotage est ainsi chargé de valider le *Document d'Objectifs** et de veiller à sa bonne mise en œuvre. Il est

composé de représentants des services de l'Etat, des communes, des associations et des organismes socioprofessionnels (propriétaires et exploitants agricoles).

..... Des objectifs aux actions concrètes

Pour répondre aux objectifs propres au site Natura 2000, le Document d'Objectifs prévoit 39 actions concrètes. Ces actions recouvrent des aspects variés : information et sensibilisation des acteurs ou usagers du territoire aux enjeux de préservation de la biodiversité, suivis scientifiques des espèces, réalisation de travaux d'entretien de milieux naturels...

les différents acteurs qui interviennent pour les mettre en œuvre. Il peut s'agir des collectivités, des associations locales de protection de l'environnement, des agriculteurs, des propriétaires, des habitants, des professionnels, des usagers du territoire, chacun à leur niveau.

En tant que structure animatrice du site Natura 2000, le Parc naturel régional est chargé d'informer et de conseiller les acteurs du territoire. En lien avec le Comité de pilotage, il veille à la réalisation des actions prévues dans le Document d'Objectifs et coordonne

Ainsi, la réalisation de 18 des actions prévues par le Document d'Objectifs repose sur l'implication libre et volontaire des agriculteurs, propriétaires ou gestionnaires de parcelles dans le site Natura 2000.

..... Des contrats pour permettre aux acteurs du territoire de s'impliquer

► La Charte du site Natura 2000

Elle liste un ensemble de « bonnes pratiques » favorables à la biodiversité que chacun peut librement mettre en œuvre. Ces bonnes pratiques recouvrent une grande variété d'activités : loisirs (chasse, randonnées, ULM...) ou professionnelles (ex. : transport électrique, entretien des voiries...). L'adhésion à la Charte est ouverte à tous. Pour les propriétaires, elle peut donner droit à une exonération dégressive de la taxe sur le foncier non bâti.

► Les Mesures agro-environnementales (MAE)

Les mesures agro-environnementales sont des contrats réservés aux agriculteurs. Ils visent à encourager les pratiques agricoles les plus favorables aux espèces menacées et aux habitats naturels du site. Les agriculteurs intéressés s'engagent pour cinq ans à respecter un cahier des charges, précis et contrôlable, en contrepartie duquel ils bénéficient d'aides financières de l'Etat et de l'Europe.

► Les Contrats Natura 2000

Ils permettent d'aider financièrement les propriétaires ou gestionnaires de parcelles non agricoles qui s'engagent à réaliser certains travaux de restauration des milieux naturels. Ces aides peuvent aller jusqu'à 100 % du coût des travaux pour les bénéficiaires privés (80 % pour les collectivités). Sur ce site, par exemple, une aide financière peut être accordée pour des actions telles que la « création d'un couvert *herbacé** favorable à l'Outarde canepetière » ou « le maintien et l'amélioration d'une prairie favorable à l'outarde avec retard de fauche ».



Document d'Objectifs (ou « Docob ») : document de référence d'un site Natura 2000 qui présente à la fois le diagnostic du site, ses enjeux et le plan d'actions du site Natura 2000 (c'est-à-dire l'ensemble des actions à mettre en œuvre localement pour préserver la biodiversité remarquable du site Natura 2000).

Herbacé : se rapporte aux végétaux qui ressemblent à l'herbe. Ils se caractérisent par une tige « souple », partie aérienne de petite taille qui meurt généralement après la fructification. Le terme s'utilise par opposition à « ligneux » qui se rapporte aux arbres et arbustes, dont la tige est rigide (en bois). Les algues, lichens et mousses ne sont pas des plantes herbacées.

Steppique : formation végétale basse constituée d'herbes capables de résister à de grands déficits d'eau, disposée en tapis discontinu et occupant de grandes surfaces.

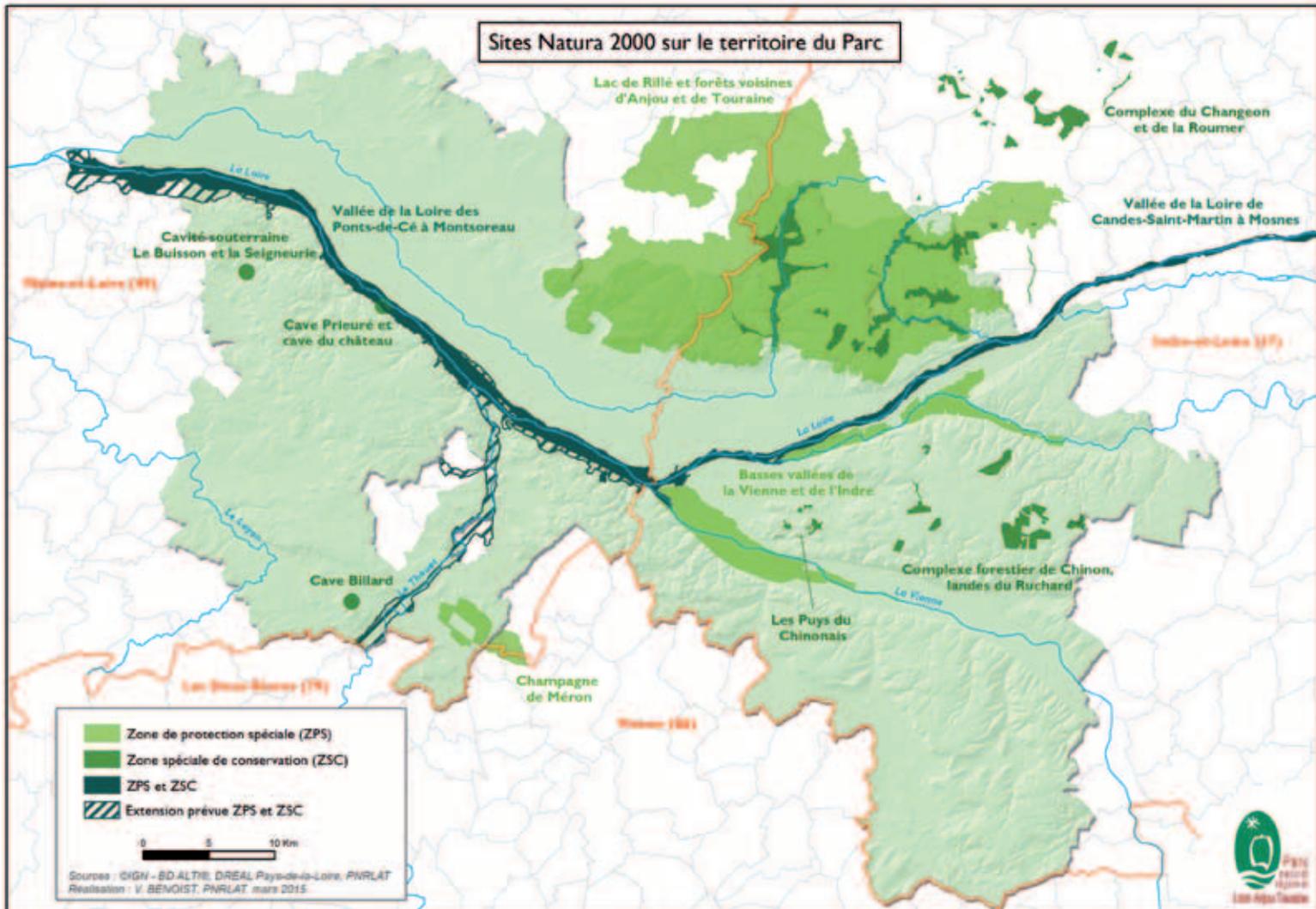
Messicoles : les plantes messicoles sont des plantes qui littéralement « habitent dans les champs » (du latin *Messis* : « moissons » et *Colerer* : « habiter »). Elles sont liées aux moissons et donc dépendantes des champs de céréales principalement.

Programme LIFE : programme de financement européen créé en 1992 dont l'objectif est de soutenir le développement et la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement et du développement durable. Un projet « LIFE Nature » se consacre spécialement à la conservation de la flore, de la faune et de leurs habitats.

ZPS ou Zone de protection spéciale : site Natura 2000 désigné au titre de la Directive « Oiseaux ».

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et Natura 2000

Depuis sa création, le Parc a toujours eu la volonté de préserver son patrimoine naturel. C'est un acteur privilégié pour la mise en œuvre du programme européen Natura 2000. Il est chargé de l'animation de quatre sites sur les nombreux que compte son territoire.



Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
tél. 02 41 53 66 00 - fax. 02 41 53 66 09
mail. info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Découvrir Natura 2000 sur le web

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>

Consulter le Docob du site

<http://bit.ly/2DFx2Br>

Consultez les listes officielles des espèces d'intérêt communautaire et leur statut

Pour la ZPS : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5212006>

Conception (rédaction, conception, cartographie) : PNR LAT

Crédit photos : PNR LAT (Guillaume DELAUNAY, Alban LEBOCQ, Michel MATTEI), Louis-Marie PREAU (couverture, p. 7, p 8), Thierry PRINTEMPS

Impression : Loire Impression

Tirage : 120 exemplaires



Cette brochure est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays de la Loire avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.